



DT9062

**ORDONNANCE INDIVIDUELLE
ACCUEIL CLINIQUE – MASSE ANNEXIELLE CONFIRMÉE À
L'IMAGERIE MÉDICALE**

Site : _____

ALLERGIES : _____ TAILLE : _____ cm POIDS : _____ kg

INTOLÉRANCE : _____ ☐ GROSSESSE ☐ ALLAITEMENT ☐ AUTRE(S) : _____

La personne référée répond aux critères universels d'admissibilité à l'Accueil Clinique et ne présente aucune des contre-indications spécifiques à la situation clinique visée par la présente ordonnance.

Cette ordonnance NE DOIT PAS être utilisée en présence des conditions cliniques suivantes :

- β -hCG positif
- Douleur abdominale à 7/10 et plus et non soulagée par analgésie
- Masse annexielle de moins de 3 cm à l'imagerie médicale
- Fièvre plus de 38 °C

Renseignements cliniques et antécédents pertinents :

Préciser la condition clinique de la personne (un seul choix)

- ☐ Personne en période POST-MÉNOPAUSE (âge supérieur à 40 ans et 12 mois aménorrhées)
☐ Personne en période PRÉ-MÉNOPAUSE

Prénom et nom du prescripteur

Signature du prescripteur

Permis

AAAA/MM/JJ

Heure



DT9062

No dossier

Nom, Prénom de l'utilisateur

DDN

N° d'assurance maladie

Exp.

Adresse

N° téléphone

N° téléphone (autre)

**ORDONNANCE INDIVIDUELLE
ACCUEIL CLINIQUE – MASSE ANNEXIELLE CONFIRMÉE À
L'IMAGERIE MÉDICALE**

Site : _____

Personne en période POST-MÉNOPAUSE (soit plus de 12 mois d'aménorrhée)

Si l'utilisateur provient de l'urgence ou de tout autre unité/département/clinique où le service de prélèvements sanguins est offert, ces prélèvements doivent être effectués avant de référer l'utilisateur à l'Accueil Clinique

PRÉLÈVEMENTS

☒ FSC, CEA, Ca-125, Ca-19.9

(à effectuer dans un délai de 7 jours suivant la référence à l'Accueil Clinique, ne pas refaire si réalisés dans les 2 dernières semaines)

☒ Créatinine (Ne pas refaire si réalisée dans les derniers 3 mois)

ÉPREUVES DIAGNOSTIQUES

☒ Échographie pelvienne à effectuer dans un délai de 7 jours et moins

Ne pas répéter si l'échographie pelvienne réalisée il y a moins d'un mois

CONSULTATION EN GYNÉCOLOGIE

☒ Aviser le coordonnateur de l'urgence ou le prescripteur pour tout doute lors de l'écoute du rapport d'échographie pelvienne

☒ Suivre l'Algorithme décisionnel de prise en charge de la masse annexielle chez une personne en période post-ménopause. Si la personne est déjà suivie par un gynécologue, lui adresser la demande de consultation et congé de l'Accueil Clinique.

Prénom et nom du prescripteur

Signature du prescripteur

Permis

AAAA/MM/JJ

Heure



DT9062

**ORDONNANCE INDIVIDUELLE
ACCUEIL CLINIQUE – MASSE ANNEXIELLE CONFIRMÉE À
L'IMAGERIE MÉDICALE**

Site : _____

No dossier		
Nom, Prénom de l'utilisateur		
DDN	N° d'assurance maladie	Exp.
Adresse		
N° téléphone		
N° téléphone (autre)		

Personne en période PRÉ-MÉNOPAUSE

PRÉLÈVEMENTS

Si l'utilisateur provient de l'urgence ou de tout autre unité/département/clinique où le service de prélèvements sanguins est offert, ces prélèvements doivent être effectués avant de référer l'utilisateur à l'Accueil Clinique

☒ FSC, β -hCG

(à effectuer dans un délai de 7 jours suivant la référence à l'Accueil Clinique, ne pas répéter les prélèvements si effectués dans les 2 dernières semaines)

☒ Créatinine (ne pas refaire si a été réalisée dans les derniers 3 mois)

ÉPREUVES DIAGNOSTIQUES

☒ Échographie pelvienne #1 : À réaliser dans un délai de 7 jours et moins (ne pas répéter si l'échographie pelvienne a été effectuée il y a moins d'un mois)

☒ Si aucune haute suspicion de néoplasie : Effectuer l'échographie pelvienne #2 dans un délai de 8 à 10 semaines après l'échographie pelvienne #1

CONSULTATION EN GYNÉCOLOGIE

En tout temps, si une consultation en gynécologie est nécessaire, demander à la personne si elle a déjà un suivi avec un gynécologue. Le cas échéant, la personne devrait prendre rendez-vous avec son gynécologue, puis congé de l'Accueil Clinique.

Selon le résultat de l'échographie #1 :

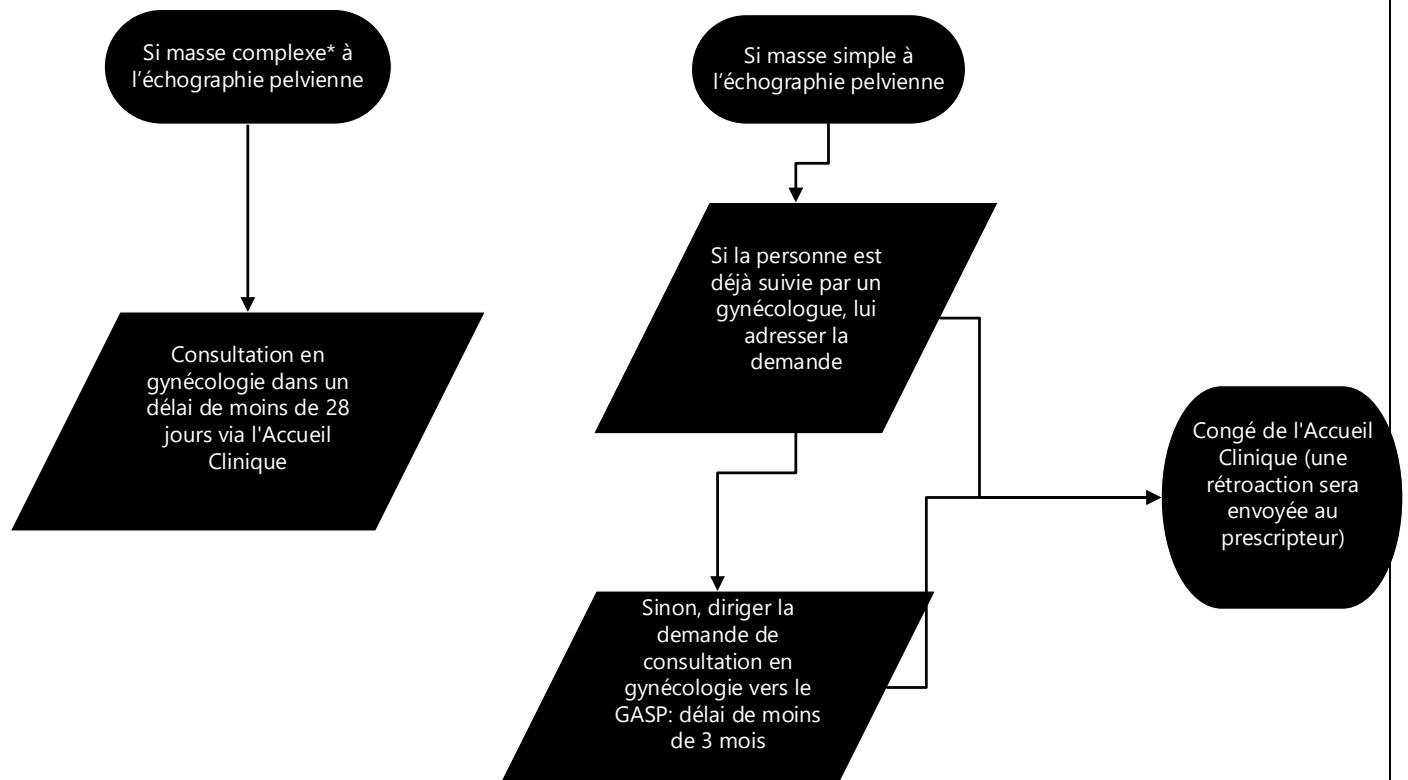
- Si haute suspicion de néoplasie : consultation en gynécologie dans un délai de 28 jours et moins et effectuer un Ca-125

Selon le résultat de l'échographie #2 :

- Si aucune évidence de masse ou si masse a diminuée en dessous de 3 cm : Congé de l'Accueil Clinique. Une rétroaction sera envoyée au prescripteur
- Si masse pelvienne persistante d'une grosseur de 3 cm et plus ET complexe (Hétérogène, zone solide, présence de septa, ascite) : Consultation en gynécologie dans un délai de 28 jours et moins.
- Si masse pelvienne persistante d'une grosseur de 3 cm et plus ET simple : Consultation en gynécologie à effectuer dans un délai de 3 mois et moins. Cependant, si la personne est déjà suivie par un gynécologue, lui adresser la demande. Sinon, diriger la demande de consultation en gynécologie vers le GASP. Congé de l'Accueil Clinique et une rétroaction sera faite au prescripteur.

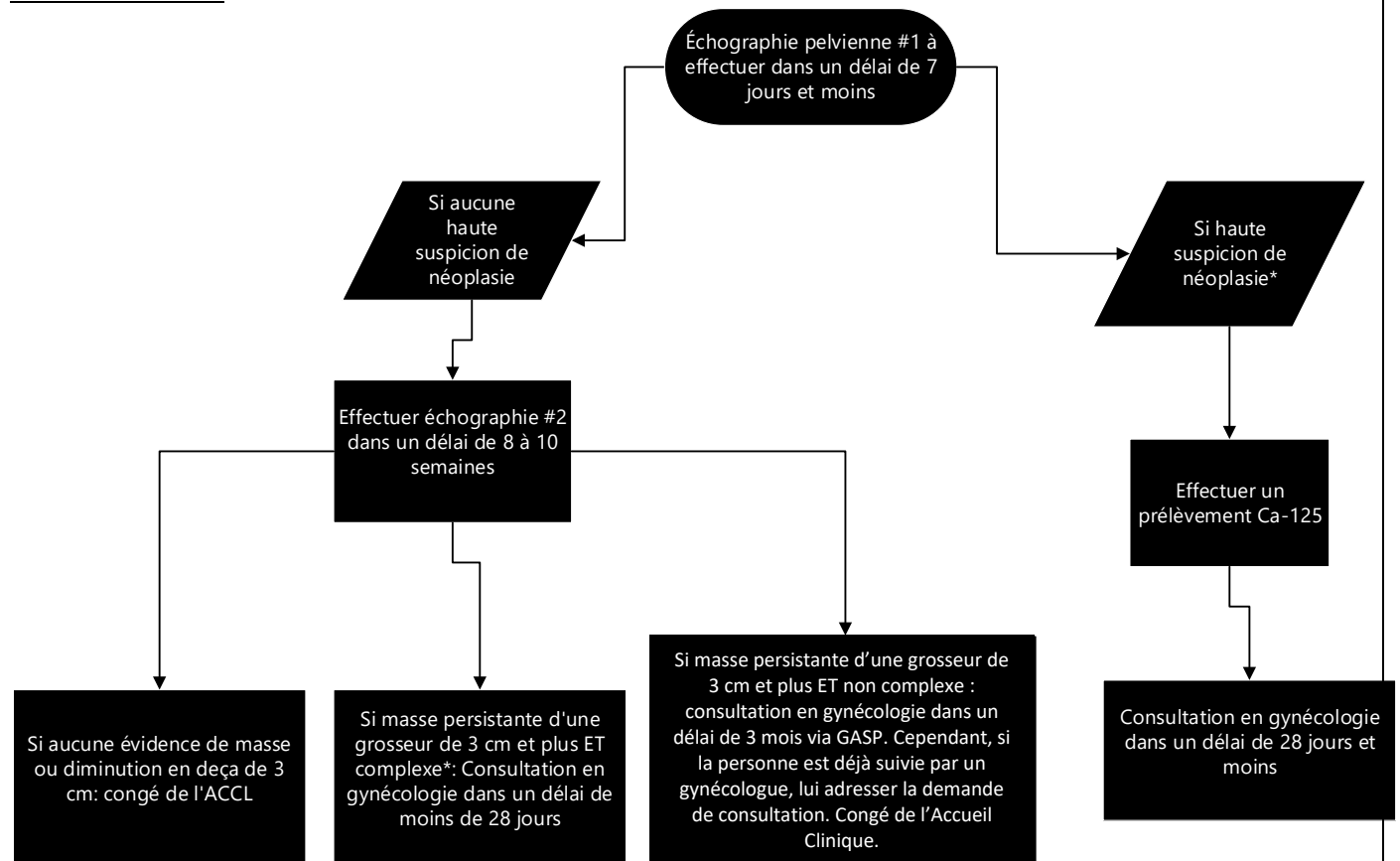
Prénom et nom du prescripteur	Signature du prescripteur	Permis
AAAA/MM/JJ	Heure	

ANNEXE N1 - Algorithme décisionnel de prise en charge de la masse annexielle chez une personne en période POST-MÉNOPAUSE



*masse complexe : Hétérogène, zone solide, présence de septa, ascite

ANNEXE N2 - Algorithme décisionnel de prise en charge de la masse annexielle chez une personne en période PRÉ-MÉNOPAUSE



*Hétérogène, zone solide, présence de septa, ascite